



**CHÂTEAUGIRON**  
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Débit de boissons temporaire  
3 ème catégorie

23-ADB-005

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu l'article L. 2 212 - 1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L. 3 334 - 2 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté relatif aux zones protégées en matière de débit de boissons et de débit de tabacs dans le département d'Ille et Vilaine en date du 12 janvier 2021,  
Vu la dérogation accordée par Monsieur Le Maire le 07 février 2023 sous condition de la responsabilité et la maîtrise des présidents d'associations,  
Vu la demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons en date du samedi 28 janvier 2023, présentée par Monsieur Rodrigue PELERIN, agissant en tant que président de USC Basket, sise 16 allée Blanche Lande 35530 SERVON SUR VILAINE pour un tournoi de basket qui se déroulera à la salle Solange Chénédedé le samedi 10 juin 2023 de 07h00 à 23h45 et le dimanche 11 juin 2023 de 07h00 à 23h45.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la tranquillité publique,

### ARRETE:

#### ARTICLE 1:

Monsieur Rodrigue PELERIN est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, sous réserve qu'une distance minimale de 30 mètres soit respecté autour de cet établissement pour un tournoi de basket le samedi 10 juin 2023 de 07h00 à 23h45 et le dimanche 11 juin 2023 de 07h00 à 23h45.

A charge pour lui, de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

#### ARTICLE 2:

Monsieur Rodrigue PELERIN engage sa responsabilité pénale en cas de troubles liés à l'ébriété de personnes sur la voie publique.

Il est rappelé qu'il est interdit de servir des boissons alcoolisées aux mineurs.

#### ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.

A la Police Municipale de Châteaugiron.

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- affiché sur la voie publique,
- publié au recueil des actes administratifs.

Châteaugiron, le 10 février 2023

Le Maire,

Yves RENAULT

